

Réparateur-gestionnaire en maintenance automobile (BM)

RNCP14307 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Code(s) NSF	252
Code(s) ROME	M1302, I1103
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3034 — Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)
Date d'échéance	14/04/2017

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le réparateur-gestionnaire en maintenance automobile assure les activités de production et de direction de l'entreprise artisanale :

- Créer et développer une entreprise artisanale en maintenance automobile
- Promouvoir l'entreprise au moyen d'actions commerciales et de communications dans le domaine de la en maintenance automobile
- Gérer financièrement et économiquement l'entreprise artisanale de en maintenance automobile
- Gérer les ressources humaines d'une entreprise artisanale de en maintenance automobile
- Former et accompagner le jeune en apprentissage dans la profession de en maintenance automobile
- Communiquer en anglais sur son métier, son activité
- Réaliser une prestation en maintenance automobile de haute qualité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de la certification est un réparateur-gestionnaire en maintenance automobile hautement qualifié à même de :

pour le domaine professionnel

- Anticiper l'intervention et les éventails de suites à donner dès la prise de rendez-vous
- Organiser et distribuer le travail de l'atelier
- Contrôler le travail et le respect des procédures
- Proposer l'amélioration de la productivité et des conditions de travail

pour le domaine transversal

- Evoluer dans l'environnement politico-administratif et juridique au plan national et européen de l'entreprise artisanale.
- Promouvoir l'entreprise de réparation en maintenance automobile en élaborant une stratégie commerciale et en identifiant les moyens d'actions commerciales et de communication adaptées.
- Analyser la santé financière d'une entreprise, mesurer sa rentabilité et proposer des solutions correctives et/ou de développement de l'activité.

- Gérer le personnel en respectant les principes de droit du travail.
- Former et accompagner l'apprenant en apprentissage.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le réparateur-gestionnaire en maintenance automobile hautement qualifié exerce principalement en entreprise artisanale du secteur automobile à titre indépendant, multimarques ou mono marque, agent ou concessionnaire d'une marque automobile.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

gestionnaire-réparateur en maintenance automobile

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier de réparateur-gestionnaire en maintenance automobile hautement qualifié est un métier réglementé. Pour s'installer le chef d'entreprise doit être titulaire au minimum d'un niveau V dans le métier concerné (Décret 98-246 du 2 avril 1998 / article 16I de la loi du 5 juillet 1996).

L'obtention du Brevet de maîtrise délivre également la qualité de maître artisan (Décret 98-246 du 2 avril 1998) à son titulaire.

Ce titre est pour le consommateur une garantie d'une haute maîtrise professionnelle, mais aussi d'une aptitude à la gestion d'entreprise et à la formation des jeunes en apprentissage.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	2 067 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 309
Jugés difficiles à recruter	70 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus son président (un maître artisan ou son président désigné par la chambre de métiers et de l'artisanat) :

- un ou deux formateurs de la spécialité, autres que les animateurs de la formation,
- un artisan ou un salarié détenteur autant que de possible du Brevet de maîtrise.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat (lui-même président du jury général) :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,
- l'Inspecteur d'Académie ou un professeur de l'enseignement technologique désigné par lui,
- des formateurs et ou responsables pédagogiques chargés de la préparation au Brevet de maîtrise, désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou de l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- les correcteurs peuvent y être associés autant que de besoin.

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 14/04/2017

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP32477

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

info@apcma.fr

<http://www.artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14307/>